

TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 7.500 € TTC jusqu'à 90.000 € (5.000 € TTC pour mandat simple)
+ de 90.001 € à 200.000 € : 5 % TTC + de 200.001 € à 300.000 € : 4 % TTC + Au delà de 300.001 € : 2 % TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de visite, constitution du dossier & rédaction de bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux

Rémunération totale

- Honoraires de négociation & entremise

à la charge du bailleur

5 € / m²

2 € / m²

7 € / m²

20% du loyer mensuel hors Charges

à la charge du locataire

5 € / m²

2 € / m²

7 € / m²

Dans le cadre de partenariat, les honoraires appliquées correspondent au barème affiché par le partenaire.

LOCATION – Baux Commerciaux et baux précaires

Honoraires à la charge du locataire : 13% du loyer annuel HT et hors charge.

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7% H.T. du loyer net propriétaire soit 8,4% TTC

Garantie Loyers Impayés : 2.9 % TTC du loyer et charges locataire

